

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE
DE CHIRURGIE DU PIED ET DE LA CHEVILLE
3^{ème} Cycle

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.

ARTICLE I : OBJET ET ENTREE EN VIGUEUR

L'université de Bordeaux rejoint à compter de l'année universitaire 2001-2002 le Diplôme Interuniversitaire de Chirurgie du pied et de la cheville créée depuis l'année universitaire 2000-2001 conjointement par les universités d'AIX-MARSEILLE 2, AMIENS, GRENOBLE, LILLE, LYON 1, MONTPELLIER-NIMES, NANCY, PARIS OUEST, STRASBOURG et TOULOUSE.

ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour but d'apporter à des chirurgiens une acquisition de connaissances pratiques et théoriques permettant la réalisation optimale d'interventions dans le domaine de la chirurgie du pied et de la cheville.

ARTICLE III : RESPONSABLES

Responsable Université de Bordeaux :

Professeur Thierry FABRE

Service d'Orthopédie Traumatologie

CHU Bordeaux Tripode

Place Amélie Raba Léon

33076 BORDEAUX Cedex

thierry.fabre@chu-bordeaux.fr

Coresponsable Université de Bordeaux :

Docteur Julien LUCAS y HERNANDEZ

Service d'Orthopédie Traumatologie

CHU Bordeaux Tripode

Place Amélie Raba Léon

33076 BORDEAUX Cedex

julien.lucas@chu-bordeaux.fr

Pour les autres universités cocontractantes :

Faculté de Médecine d'AMIENS :

Professeur O. JARDE

CHU – Hôpital Sud – 80054 AMIENS

Faculté de Médecine de GRENOBLE :

Professeur D. SARAGAGLIA

CHU, Hôpital Sud, BP 185 – 38042 GRENOBLE
Docteur Y. TOURNE
5 rue des Tropiques, Parc Galaxie Sud – 38130 ECHIROLLES

Faculté de Médecine de LILLE :
Professeur C. MAYNOU
Hôpital R. Sanlengro, CHRU de LILLE – 59037 LILLE

Faculté de Médecine LYON I :
Professeur M.H. FESSY
Docteur J.L. BESSE
CH Lyon Sud, 69495 PIERRE BENITE Cedex

Faculté de Médecine d'AIX-MARSEILLE Université :
Professeur A. ROCHWERGER
Professeur G. CURVALE
Hôpital Nord Ch. des Bourrely – 13915 MARSEILLE Cedex
Docteur B. PICLET
Centre du pied – 68, rue du Commandant Rolland – 13008 MARSEILLE

Faculté de Médecine de MONTPELLIER-NIMES :
Professeur KOUYOUMDJIAN
Hôpital Carremeau – CHU de Nîmes – 30900 NIMES
Docteur N. CELLIER
Professeur F. BONNEL
Laboratoire d'anatomie – Faculté de Médecine de Montpellier – 2, rue Ecole de Médecine – 34060 MONTPELLIER Cedex 2
Professeur CANOVAS
Hôpital Lapeyronie – 371 Avenue du Doyen Gaston Giraud – 34295 MONTPELLIER Cedex 5

Faculté de Médecine de NANCY :
Professeur D. MAINARD
Hôpital Central – 29 Avenue de Lattre de Tassigny – 54035 NANCY

Faculté de Médecine de PARIS (UFR Paris Ile de France Ouest) :
Professeur T. BAUER
CHU BOULOGNE
Docteur F. GAUDOT
Hôpital Raymond Poincaré – 104 Boulevard Raymond Poincaré – 92380 GARCHES

Faculté de Médecine de STRASBOURG :
Professeur F. BONNOMET
Service de Chirurgie Orthopédique et de Traumatologie – Hôpital de Hautepierre – BP 83049 67098 STRASBOURG Cedex
Docteur C. AVEROUS
16 Allée de la Robertsau – 67000 STRASBOURG

Faculté de Médecine de TOULOUSE :
Professeur Ph. CHIRON
Docteur D. ANCELIN
CHU Purpan – Bâtiment Riquet – Place du Docteur Baylac – 31059 TOULOUSE Cedex 09
Docteur LINTZ
Clinique de l'Union – 31240 SAINT JEAN

Faculté de Médecine de TOURS :
Professeur J. BRILHAULT
Service de Chirurgie Orthopédique 1 – CHRU TOURS – 37044 TOURS Cedex 09

Faculté de Médecine de ROUEN :

Professeur X. ROUSSIGNOL

CHU Hôpitaux de Rouen – 1, rue de Germont 76031 ROUEN Cedex

Rôle des responsables locaux et interuniversitaires :

Les responsables locaux (régionaux) de chaque groupe de facultés organisent les séminaires. Le responsable régional de chaque faculté diffuse aux quelques inscrits dont il a la charge, les informations et documents (transmis à cet effet par le responsable national de l'enseignement). Il donne dès que l'inscription est validée le sujet du mémoire (dont le titre doit être transmis par le candidat au secrétariat national avant la fin du 1^{er} trimestre), en contrôle la méthodologie, en suit la progression et le valide en fin d'année sur le passeport que le candidat adresse au coordonnateur national et par une attestation que le candidat adresse avec son mémoire aux deux correcteurs, le tout avant le 10 mai. Il assure le suivi individuel de chaque candidat (présence aux séminaires, mémoire, 12 stages sur 3 sites), à charge au candidat de transmettre les justificatifs au responsable national.

Le responsable national (Professeur A. ROCHWERGER – Marseille) est chargé de la coordination de l'enseignement, des relations avec les responsables locaux dans chaque Faculté, des relations administratives avec les Facultés et les Institutions. Il met à jour annuellement le livret du DIU qui est consultable et téléchargeable sur internet. Les organisateurs de séminaire lui adressent les listes de présence dès la fin des séminaires. Les étudiants lui adressent leur « passeport » portant les attestations de présence aux quatre séminaires et aux 12 stages, et leurs mémoires, impérativement en un seul envoi, par la poste, en format papier, avant le 10 mai impérativement. Après contrôle et validation de chaque dossier (accomplissement des 12 demi-journées de stage, remise en temps du mémoire, validation des 4 séminaires par la présence), il peut alors convoquer par mail le candidat pour l'examen. Il est interlocuteur des étudiants, en complément des responsables locaux pour tout ce qui concerne les problèmes d'information (date et lieu des séminaires, dates d'annonce puis de remise des mémoires, date de l'examen, etc...).

Pré-inscription et élaboration du listing des inscrits :

Une préinscription est indispensable auprès du responsable régional, avant la réunion du Bureau du DIU pour harmonisation interuniversitaire organisée chaque année à la fin du mois de juin précédant l'inscription à la faculté. Le Bureau est constitué par le responsable national, les responsables des 13 universités ou leurs représentants, les membres du bureau de l'AFCP impliqués dans le DIU. Lors de cette réunion est établie la liste définitive des « préinscrits » qui se sont engagés à s'inscrire, ainsi qu'une liste d'attente complémentaire, en cas de défection d'un « préinscrit » avant le début du cursus. Cette liste comporte les coordonnées précises de chacun (prénom, nom, adresse, téléphone, mail). Toute modification ultérieure d'une des coordonnées doit être signalée au secrétariat national, directement ou par l'intermédiaire du responsable local pour mise à jour du listing. A défaut, les convocations ultérieures aux différents séminaires et à l'examen risquent d'être compromises.

Pour l'Université de Bordeaux les candidats peuvent se renseigner auprès du Docteur LUCAS Julien, julien.lucas@chu-bordeaux.fr.

ARTICLE IV : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A) Capacité d'accueil :

Le nombre d'inscriptions annuelles est limité à **30 personnes** pour l'ensemble des universités préparant à ce diplôme après harmonisation interuniversitaire.

B) Durée des études et rythme de la formation :

La durée des études est de 1 an pour un volume horaire global de **108 à 113 heures**.

C) Enseignement théorique :

Il se fait sous la forme de 4 séminaires de 12h à 18h chacun, soit environ 60 à 65h de formation théorique répartie sur l'année universitaire.

Chaque séminaire se déroulera dans une ville différente (dans les locaux de certaines des universités cocontractantes).

Les cours sont obligatoires pour tous les candidats, ils doivent signaler leur présence à chaque séance et obtenir un justificatif à produire en fin d'année au responsable régional.

D) Les stages pratiques :

Les étudiants devront valider 12 demi-journées de stage pratique, soit 48h environ, auprès des différents enseignants du DIU, répartis sur 3 sites différents au moins.

Sur Bordeaux, les enseignants accueillant les étudiants en terrain de stage en participant aux formations durant les séminaires sont :

- Docteur Pierre BAROUK – Clinique du Sport – baroukpierre@gmail.com
- Docteur Olivier LAFFENETRE et Docteur Julien LUCAS – CHU de Bordeaux – olaffenetre@me.com, julienlucas@gmail.com
- Docteur Véronique DARCEL – Maison de santé Bagatelle – v.darcel@yahoo.fr
- Docteur Éric TOULLEC – Nouvelle Clinique du Tondu – toullec.eric2@wanadoo.fr

ARTICLE V : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conditions de titre :

Sont admis à s'inscrire après avis du bureau inter-régional et autorisation du responsable de l'enseignement de l'Université concernée :

- les chirurgiens orthopédistes traumatologues titulaires du Diplôme Français d'Etat de Docteur en Médecine ou de celui d'un pays de la CEE ou exerçant en France,
- les internes de spécialité en Chirurgie, quelle que soit la filière choisie,
- les étudiants étrangers inscrits en DFMS ou DFMSA de Chirurgie orthopédique.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

Un entretien avec le responsable régional de l'enseignement permettra une explication détaillée des conditions d'inscription. Il sera vérifié que le candidat pourra participer aux différents séminaires proposés, présenter un mémoire, passer l'examen écrit, toutes conditions nécessaires à la validation.

ARTICLE VI : COUT DE LA FORMATION

En formation initiale : **250€ /an**

En formation continue : **400€ /an**

Auxquels s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE VII : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

A) Lieu des examens :

Les examens se déroulent dans les locaux de l'une des universités cocontractantes.

B) Composition du jury :

Le jury est composé des responsables du diplôme de toutes les universités cocontractantes.

C) Nature des épreuves et validation :

Les épreuves terminales du diplôme comprennent :

- Un examen écrit d'une durée de 2 heures, noté sur 100 et portant sur le programme officiel ci-joint (1 grande question notée sur 40 et 3 petites questions notées sur 20). Pour être autorisé à passer l'examen il faut avoir adressé impérativement avant le 10 mai* en format papier et en un seul envoi, au responsable national un exemplaire du mémoire et le « passeport » portant attestation du mémoire par le responsable régional, et validation des présences aux 4 séminaires, et aux 12 stages.

**Tout envoi hors délai entraîne la non correction du mémoire, l'interdiction de passer l'examen et de candidater à la réinscription avant deux ans.*

- Une soutenance de mémoire. Le mémoire original, illustré ou non, dont le sujet est proposé par l'un des responsables d'enseignement de l'Université d'origine, doit être dactylographié et comporter au minimum 25 pages et une bibliographie. Il doit concerner la chirurgie du pied et de la cheville (cas clinique, revue de la bibliographie, technique chirurgicale originale). Il sera noté sur 50 et sera corrigé par deux responsables d'enseignement d'une UFR différente de celle du candidat.
- Le sujet du mémoire doit être déposé dès le début du premier trimestre de l'enseignement.

D) Validation :

L'examen est validé si le total des points acquis à l'examen écrit (session de juin ou de septembre) et au mémoire est supérieur ou égal à 75/150.

A la session de juin une note inférieure à 75/150 et égale mais supérieure à 50/150 autorise à repasser l'écrit à la session de septembre.

E) Conditions de redoublement :

Les propositions de redoublement seront discutées par le Bureau qui est souverain :

- Une autorisation de redoublement peut être accordée si le total des points acquis à l'examen écrit et au mémoire est inférieur à 50/150 à la session de juin ou à 75/150 à la session de septembre.
- Une non validation de plusieurs stages ou séminaires interdit de passer l'examen et se réinscrire. Toute non-validation d'un (et un seul) des 12 stages sur 3 sites différents ou d'un (et d'un seul) des 4 séminaires (absence même partielle à un séminaire*), interdit de passer l'examen. Un redoublement est cependant possible après délibération du bureau, nécessitant pour le candidat de prendre une deuxième inscription, pour valider le séminaire manquant, et passer l'examen, avec autorisation optionnelle de présenter un nouveau mémoire dont la note se substituera à celle obtenue lors de la première année d'inscription.
- Toute non envoi de mémoire dans les délais, cachet de la poste faisant foi, ou non validation du mémoire par le directeur de mémoire, tout étant validé par ailleurs (séminaires et stages) interdit de passer l'examen et de redoubler la première année suivant la première année d'inscription. Le bureau peut après délibération autoriser un redoublement la deuxième année pour présenter un mémoire et passer l'examen, la validation des séminaires et des stages restants acquise.

**La validation d'un séminaire implique d'assister à tout le séminaire (et donc d'organiser son déplacement en fonction des horaires de début et de fin du séminaire).*

ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLOME

Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil UFR 2 du 22/06/2001

C.A. du 28/06/2001

Modifications : C.A. du 17/05/2002

Conseil UFR 2 du 24/05/2002

Conseil UFR 2 du 23/03/2006

C.A. du 04/05/2006

Changement de responsable et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 14/09/2020
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/09/2020
(Version 4)

Mise à jour (volume horaire) : 03/07/2024
(Version 4-1)

Mise à jour (volume horaire) : 06/12/2024
(Version 4-2)